

## Fiche de progrès N° 0

en caractère de couleur sépia procédure documentée d'information  
et de diffusion en caractère de couleur bleue

Titre	<b>« Démarche irrespectueuse vis-à-vis de l'Architecte du Patrimoine »</b> <b>Proposer un titre mettant en évidence le dysfonctionnement ou la proposition de progrès</b>
Date	Janvier 2016. <b>A mentionner</b> et <b>pour être diffusé</b>
Département et commune	77 C-la-G. <b>A mentionner pour pouvoir en discuter</b> mais nous ne diffuserons pas l'information.
Edifice	Eglise <b>Saint-Martin</b> , inscrite MH. Bât Public.
Contexte du dysfonctionnement	Visite de conformité avec l'ABF suite à des travaux subventionnés. <b>A quel moment de la mission de l'architecte est né le dysfonctionnement.</b> <b>Info diffusable</b>
Exposé du dysfonctionnement	L'architecte du patrimoine se déplace pour présenter les travaux effectués à l'ABF. Celle-ci ne fait aucun commentaire sur les travaux et adresse son avis avec réserves au maire et au conservateur sans en adresser de copie à l'architecte. C'est-à-dire qu'un agent du ministère de la culture, ministère devant promouvoir le savoir-faire des architectes, le discrédite en l'ignorant devant son client et le service des MH. Dans ce cas précis l'ABF fait l'erreur de prendre des dauphins en fonte pour des dauphins en PVC et demande de les remplacer par des dauphins en cuivre, alors que l'accord sur travaux mentionnait de la fonte.
Conséquences	Ce manque de considération : <ul style="list-style-type: none"><li>* Rompt toute confiance entre les professionnels et le STAP.</li><li>* Discrédite gratuitement l'Architecte du Patrimoine auprès du service.</li><li>* Discrédite le STAP car la remarque étaient une grossière erreur de sa part.</li><li>* Sans avis contradictoire l'ABF ne cherche pas à connaître les raisons des dispositions prises par l'architecte.</li></ul>
Proposition de progrès	Lorsqu'un avis doit être donné sur un projet ou un chantier suivi par d'Architecte du Patrimoine ; chaque avis administratif interne à l'administration ou externe, émis avec des réserves, devra être adressé à l'architecte qui aura un délai pour répondre afin d'éviter des malentendus, trouver un compromis, ou une modification. La réserve devra avoir été motivée, et la discussion ne portera que sur les motivations émises. La diffusion de l'avis se fera ensuite.
Interêt de la démarche de ces fiches de progrès	<b>La remonté d'information doit être documenté pour permettre la discussion entre le Syn-PA et l'auteur.</b> Et la diffusion à tous ceux qui pourraient être intéressés sera édulcorée en supprimant les informations rendant la fiche « personnalisée ». elle ne sera diffusée qu'avec les accords de l'auteur et du président du Syn-PA. Le principe de la fiche de progrès repose sur la roue de DEMING en 4 étapes : 1) analyser le dysfonctionnement, 2) proposer des actions correctives, 3) mesurer le progrès 4) adapter le changement en fonction des retours d'expérience.

Le Syn-PA